

L'annonce faite par le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, selon laquelle les enquêtes effectuées auprès de \$62,879 prestataires d'assurance-chômage au cours des neuf premières semaines de l'année, ont entraîné la suppression des primes pour 40,846 d'entre eux, soit une proportion de 65%, justifiait la forte opposition de la Fédération aux modifications à la Loi sur l'assurance-chômage, adoptées en juin 1971.

La Fédération a exposé pour la première fois le déficit dans le numéro de mars 1972, à la suite de sa propre étude actuarielle.

De nombreuses recherches ont été effectuées pour établir le bien-fondé de notre allégation selon laquelle la Loi sur l'assurance-chômage représentait une question nationale aussi sérieuse que le chômage lui-même. Des données de fait fournies aux journalistes, députés du Parlement; ministres et hauts fonctionnaires de l'opposition appuyaient notre affirmation voulant que les petites et moyennes entreprises du Canada aient de graves difficultés à obtenir et à retenir la main-d'oeuvre nécessaire au maintien de leurs activités. Grâce aux efforts de la Fédération, cette question est devenue l'un des principaux thèmes de la récente élection fédérale, au cours de laquelle le gouvernement a promis de modifier la Loi sur l'assurance-chômage.

M. Bryce Mackasey a quitté son poste de ministre après l'élection, et entrepris une contre-attaque visant les "forces réactionnaires"